






LES DEUX ROUES

Les équipements :

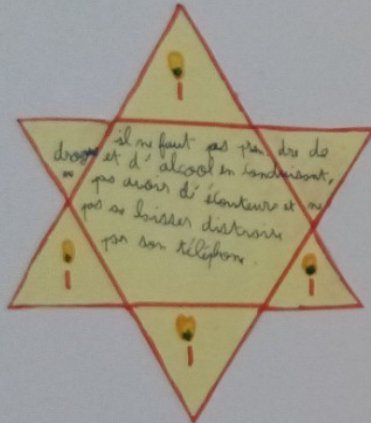
Sur mon scooter je dois porter :

- Un casque intégrale 
- Un blouson 
- Un pantalon 
- Chaussures montées 
- Gants 

La visibilité sur la route

- Le feu avant est allumé jour et nuit
- 4 stickers réfléchissant sur le casque
- Le feu arrière est allumé jour et nuit
- Les catadioptres sont positionnés un peu partout sur le scooter
- Le gilet certifié rétro réfléchissant obligatoire à l'arrêt

SOIS VIGILANT POUR NE PAS FAIRE D'ACCIDENT



Ne passe pas aux angles
morts sinon t'es mort

Le Débrayage : Débrayer en scooter ou une moto est une infraction en risque :

- 135€ pour conduite d'un véhicule non conforme (750€ en cas de refus d'un 50 cm³ débrayer)
- 68€ pour le bruit excessif
- jusqu'à 1500€ en cas de tilage du scooter
- 3750€ d'amende pour conduite sans assurance
- La confiscation du 2 roues.

Vulnérable :

Je suis vulnérable sur mon scooter car je n'ai pas de ceinture ni de carrosserie